

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard



Extrait du Procès-verbal
ou
Copie de Résolution

Corporation municipale Sainte-Sophie-de-Lévrard

À la séance spéciale du conseil de la corporation municipale de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 10 juin 2021 sous forme de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : les conseillères mesdames Sylvie Lambert, Nancy Castonguay Demers, et les conseillers messieurs Serge Turmel, et Mathieu Fournier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Est également présente madame Josée Croteau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absences : Madame Jacqueline M. Lambert et le poste de conseiller no 5 qui est vacant.

RÉSOLUTION # 5656, 06-2021 DÉCISION – PROJET NUMÉRO 19-0947 DE REMPLACEMENT DES CONDUITES ET DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE DANS DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait comme objectif de réaliser en totalité ce projet de remplacement des conduites et de reconstruction de chaussée dans diverses rues portant le numéro 19-0947 en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé l'invitation d'appel d'offres sur le portail SEAO pour ce projet le 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE sur le portail SEAO, toutes compagnies peuvent avoir accès aux documents d'appel d'offres et déposer leurs soumissions à la municipalité dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs reprises, différents soumissionnaires ont demandé de reporter la date d'ouverture des soumissions afin de leur permettre plus de temps pour finaliser leurs offres;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'ouverture des soumissions du 3 juin 2021 à 14h pour l'appel d'offres du projet de remplacement de conduites, les prix avant taxes reçus par les soumissionnaires ayant déposé des offres sont les suivants :

- Entreprises G.N.P. inc. 12 306 096,00 \$
- Construction et Pavage Boisvert inc. 13 142 202,56 \$
- Action Progex inc. 14 095 944,50 \$

CONSIDÉRANT QU'en période de pandémie, plusieurs entreprises ont identifié qu'il manquait de mains-d'œuvre disponibles, et que le calendrier de réalisation du mandat serait difficilement réalisable dans sa totalité, tel que demandé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de donner un mandat de surveillance pour superviser ledit projet d'envergure, et considérant qu'il n'y a eu aucun soumissionnaire se disant disponible pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme AVIZO EXPERTS-CONSEILS de faire l'analyse détaillée des soumissions et de transmettre aux élus municipaux leurs recommandations, qui sont les suivantes :

Étant donné que :

- L'estimation des travaux avant taxes est de 10 213 107,93 \$;
- L'approvisionnement en matériaux est problématique présentement pour les entrepreneurs;
- Le calendrier soumis par les entreprises G.N.P. inc. prévoit une partie substantielle des travaux en 2022;

Nous recommandons à la municipalité la non-adjudication du contrat et d'effectuer un nouvel appel d'offres en janvier;

CONSIDÉRANT l'ensemble des points soumis, les constatations de conséquences qu'engendre la pandémie, les recommandations de la firme d'experts-conseils, et l'analyse budgétaire, dans un souci de bonne gestion, les membres du conseil ont statué ce qui suit;

SUR PROPOSITION DE monsieur Mathieu Fournier

ET APPUYÉ PAR madame Sylvie Lambert

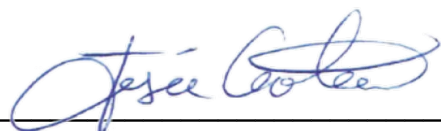
QU'IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de prendre en considération la recommandation de la firme AVIZO EXPERTS-CONSEILS, qui est, de ne pas accepter aucune des soumissions soumisses et ne pas octroyer le mandat pour le projet portant le numéro 19-0947;

ET RÉSOLU de déposer en décembre 2021, un nouvel appel d'offres afin d'être prêt à octroyer le mandat de remplacement des conduites et de reconstruction de chaussée dans diverses rues en début d'année 2022, et ce, dans le but de commencer le projet au printemps 2022.

Adopté à Ste-Sophie-de-Lévrard, le 10 juin 2021.

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ 11 JUIN 2021

SIGNÉ



Josée Croteau

Directrice générale et secrétaire-trésorière